



Mémoire de Nature Québec dans le cadre de la

DÉMARCHE DE RÉFLEXION SUR L'AVENIR DE LA FORÊT

Remis au ministère des Ressources naturelles et des Forêts

12 avril 2024





Rédaction

Mathieu Béland, ing.f., *analyste – forêt*

Jean-Pierre Jetté, ing.f., *bénévole pour la commission forêt*

Révision

Alice-Anne Simard, *directrice générale*

Louis Bélanger, ing.f., *bénévole pour la commission forêt*

Gérard Szaraz, ing.f., *bénévole pour la commission forêt*

À propos de Nature Québec

Nature Québec est un organisme national sans but lucratif œuvrant à la conservation des milieux naturels et à l'utilisation durable des ressources depuis 1981. Appuyée par un réseau de scientifiques, son équipe mène des projets et des campagnes autour de 4 axes : la biodiversité, la forêt, l'énergie et le climat, ainsi que l'environnement urbain. L'organisme regroupe plus de 145 000 membres et sympathisant-es, 30 groupes affiliés et est membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Partout au Québec, Nature Québec sensibilise, mobilise et agit en vue d'une société plus juste, à faible empreinte écologique et climatique, solidaire du reste de la planète.

Pour en savoir plus : naturequebec.org

+ NOTRE VISION

Nature Québec agit en vue d'une société plus juste, à faible empreinte écologique et climatique, solidaire du reste de la planète. L'organisme oriente ses actions pour que le Québec aime ses milieux naturels, en ville comme en région, les protège et les reconnaisse comme essentiels à son épanouissement.

+ NOTRE MISSION

Nature Québec encourage la mobilisation citoyenne, intervient dans le débat public, informe, sensibilise et réalise des projets afin que notre société :

- ▶ **Valorise la biodiversité**
- ▶ **Protège les milieux naturels et les espèces**
- ▶ **Favorise le contact avec la nature**
- ▶ **Utilise de façon durable les ressources.**

Table des matières

| | |
|--|----|
| <i>À propos de Nature Québec</i> | 3 |
| <i>Table des matières</i> | 4 |
| <i>Résumé du mémoire</i> | 5 |
| <i>Partie 1 : Réflexions et recommandations de Nature Québec</i> | 7 |
| Introduction..... | 7 |
| Thème 1 : Aménagement durable et productivité des forêts | 9 |
| Thème 3: Conciliation des usages | 16 |
| Thème 4: Développement économique et retombées régionales..... | 19 |
| <i>Partie 2 : Réponses courtes aux questions</i> | 22 |
| Thème 1. Aménagement durable et productivité des forêts québécoises..... | 22 |
| Thème 2. Approvisionnement en bois..... | 25 |
| Thème 3. Conciliation des usages | 26 |
| Thème 4. Développement économique et retombées régionales..... | 27 |

Résumé du mémoire

La démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt est une occasion que le gouvernement doit saisir pour réaffirmer son intention de réaliser un aménagement des forêts qui se base sur la forêt naturelle, malgré la présence visible des changements climatiques. Un tel aménagement, jumelé avec suffisamment d'aires protégées représentatives du territoire, permettrait de conserver la biodiversité forestière et renforcer la résilience des forêts.

De plus, il est important de réaffirmer que la forêt est plus qu'une réserve de bois; elle est un lieu central à la culture des Premiers peuples, un lieu de récréotourisme et de villégiature important pour la population québécoise, l'habitat de nombreuses espèces fauniques et floristiques, en plus d'être le cœur de l'économie de plusieurs communautés. En partant de ces principes, il est important que le gouvernement assure une prise en compte de tous ces intérêts dans les décisions d'aménagement du territoire forestier.

Selon Nature Québec, l'aménagement des forêts doit permettre le respect des principes suivants :

- Assurer la conservation de la biodiversité forestière, par un aménagement basé sur la gestion écologique des forêts;
- Continuer d'être une source de richesse pour les communautés forestières, par une modernisation et une diversification des activités économiques;
- Ramener la paix sociale en forêt, par un processus de réconciliation sincère avec les Premiers peuples et par un meilleur processus de prise en compte des aspirations des parties prenantes.

En somme, Nature Québec formule les recommandations suivantes pour améliorer la gestion des forêts au Québec :

Recommandation 1

Utiliser l'aménagement écosystémique comme base pour développer une foresterie d'adaptation, de façon à préserver et renforcer les processus naturels de résilience.

Recommandation 2

Appliquer le principe de précaution et inclure les perturbations naturelles *a priori* plutôt qu'*a posteriori* dans les calculs de possibilités forestières.

Recommandation 3

Consacrer des efforts sylvicoles accrus en priorisant la restauration des peuplements dégradés à la suite des incendies de 2023 et des années subséquentes.

Recommandation 4

Dans le cadre du déploiement d'une sylviculture intensive de production de bois, n'exclure aucune zone des cibles d'aménagement écosystémique à respecter à l'échelle du paysage.

Recommandation 5

Ne pas mettre en place un zonage priorisant la production ligneuse sur des portions de territoire en forêt publique.

Recommandation 6

Ajouter une section dans les Plans d'aménagement forestier intégré tactiques sur la gestion du risque et l'adaptation aux changements climatiques et créer une stratégie nationale forestière d'adaptation aux changements globaux.

Recommandation 7

Entrer en dialogue sérieux avec les Premiers peuples en vue, notamment, d'aboutir à des ententes d'aménagement durable.

Recommandation 8

Créer un observatoire national sur la forêt, relevant du vérificateur général,

pour assurer le rôle de suivi et contrôle des stratégies gouvernementales d'aménagement forestier.

Recommandation 9

Mettre en place une instance de consultation régionale, pour traiter d'enjeux stratégiques régionaux, à l'image de ce qu'étaient les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire.

Recommandation 10

Ajouter une section de reddition de comptes dans les Plans d'aménagement forestier intégré tactiques pour montrer comment les stratégies régionales de production de bois arrivent à maintenir et améliorer la valeur des forêts et enchâsser cette obligation dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Recommandation 11

Amorcer la création d'un plan de transition juste du secteur forestier et de diversification économique des communautés forestières, dans un processus de cocréation avec les parties prenantes.

Partie 1 : Réflexions et recommandations de Nature Québec

Introduction

L'actuelle démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt vise à « élaborer une vision d'avenir partagée entre les divers intervenants et intervenantes et d'identifier des solutions d'adaptation, notamment aux changements globaux, pour assurer la pérennité de nos forêts »¹. Nature Québec est d'avis qu'il est essentiel que le gouvernement réalise cet exercice de consultation afin de bien prendre en compte les préoccupations des parties prenantes de la société civile en matière d'aménagement du territoire forestier.

Après les incendies forestiers historiques de l'été 2023, il nous apparaît comme essentiel d'améliorer la gestion des forêts au Québec, afin de mieux prendre en considération les risques et ainsi lutter contre les événements climatiques extrêmes en amont, par des forêts mieux adaptées à la nouvelle réalité. Nous voyons aussi cette consultation comme une occasion de revoir certains éléments de la gestion des forêts, qui devraient permettre une meilleure prise en considération des aspirations du peuple québécois. Nos

recommandations toucheront donc à ces deux enjeux, soit l'adaptation et la lutte contre les changements globaux et la gouvernance du secteur forestier.

Ce mémoire est divisé en deux sections. La première se veut un texte explicatif de nos principales craintes et recommandations en termes de lutte contre les changements globaux et d'amélioration de la gouvernance. Nos recommandations sont regroupées dans les mêmes thèmes que ceux de la consultation. La deuxième section répond directement au questionnaire thématique mis en ligne par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), en réponses courtes.

Processus de consultation

Bien que nous souhaitions être consultés sur cet enjeu, nous tenons tout de même à souligner que le processus de consultation nous a semblé bien imparfait. Les consultations régionales n'ont été annoncées que quelques jours avant le début des tables, les listes des organismes invités n'ont pas été publiées et plusieurs parties prenantes régionales d'importance n'ont pas été

¹ <https://consultation.quebec.ca/processes/avenir-foret>

invitées.

De plus, dans les documents de consultation fournis aux participant-e-s et au grand public, nous n'avons trouvé aucun document résumant les meilleures connaissances scientifiques, en lien avec l'adaptation aux changements globaux des forêts. Considérant que la science doit guider nos prises de décisions collectives, particulièrement dans un enjeu aussi important que les changements climatiques, il nous semble aberrant de ne pas avoir produit un document synthèse sur le sujet, pour permettre d'avoir un débat aussi éclairé que possible.

Aussi, à la lumière de certaines des questions posées, nous avons l'impression que certaines solutions semblent avoir été trouvées avant même d'avoir commencé les consultations. Par exemple, le zonage de sylviculture intensive semble être une solution privilégiée dans cette consultation, alors que d'autres solutions, disposant également de connaissances scientifiques pour approuver l'efficacité, n'ont pas été énoncées, ni dans le questionnaire ni dans les documents d'informations. Par exemple, les principes de résilience naturelle des forêts, aussi appelés les *solutions nature*, n'ont pas été abordés, alors qu'il s'agit de solutions ayant un coût assez faible avec un potentiel d'adaptation aux changements climatiques assez élevé.

Finalement, le format même des consultations, lors des tables régionales, laissait à désirer. En effet, plutôt que de travailler dans une formule qui permette les échanges, les discussions et la priorisation d'enjeux entre les membres, la formule choisie limitait plutôt les échanges entre les membres et ne permettait pas de confronter les idées et d'arriver à un consensus. Nous croyons qu'il s'agit d'un problème sérieux dans la méthodologie de la consultation, qui limite les conclusions qu'on peut tirer de l'exercice.

Nous pensons que vu l'importance de l'enjeu, les choses semblent avoir été précipitées et nous espérons que le processus qui suivra ces consultations permettra d'avoir un débat éclairé, basé sur la science, en collaboration avec toutes les parties prenantes et permettant d'arriver à travailler tout le monde ensemble.

Thème 1 : Aménagement durable et productivité des forêts

Une foresterie d'adaptation basée sur les processus naturels de résilience.

Recommandation 1 : Utiliser l'aménagement écosystémique comme base pour développer une foresterie d'adaptation, de façon à préserver et renforcer les processus naturels de résilience.

Les menaces qui planent sur la forêt sont nombreuses : changements climatiques causant une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes, tels que l'augmentation des épisodes de sécheresses, des incendies de forêt, des chablis, etc.; augmentation de la présence d'espèces exotiques envahissantes; diminution de la biodiversité; présence de nouveaux insectes ravageurs et de nouvelles maladies, etc.

Une solution souvent mise de l'avant ces temps-ci est de miser sur la plantation diversifiée, en particulier par la méthode de migration assistée, pour augmenter la résilience des forêts. Bien

qu'importante, cette solution ne doit être qu'une partie du changement des pratiques pour améliorer la résilience des forêts. En effet, le territoire forestier étant immense au Québec, nous n'avons le pouvoir d'agir que sur une relativement faible proportion de celui-ci chaque année. Si on souhaite principalement se baser sur l'intervention humaine pour augmenter la résilience, notre rythme d'action sera trop lent, les coûts seront prohibitifs², la main-d'œuvre manquante et la forêt subira sans aucun doute les conséquences des changements globaux avant qu'on ne puisse intervenir à une échelle significative.

De plus, pour pouvoir bien intervenir selon une telle approche, plusieurs connaissances sont encore manquantes à ce jour. Par exemple, pour la question de la migration assistée, avant de pouvoir agir à grande échelle, nous devons commencer par réaliser au minimum un banc d'essai sur la sylviculture des feuillus en forêt boréale. Cela nous permettra de savoir comment réagissent les essences plantées, quel est le niveau de broutement, quel est le coût, etc. Bien que le manque de connaissances ne doive pas justifier l'inaction, il est important de prendre le temps de bien faire les choses, en

² Cyr D. et al., 2022. Mitigating post-fire regeneration failure in boreal landscapes with reforestation and variable retention harvesting:

At what cost? Canadian journal of forest research (2022) 568-581, 54(4). [Disponible en ligne.](#)

essayant différentes stratégies et en sélectionnant les plus efficaces.

Les changements climatiques mènent à une évolution du concept d'aménagement écosystémique. Cependant, il a été démontré que les fondements d'un aménagement écosystémique convergent avec celles à la base d'une adaptation aux changements globaux³.

L'aménagement écosystémique est l'héritage de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (commission Coulombe, 2004), qui a assuré le virage écologique de la foresterie québécoise demandée par la population. Le rapport⁴ d'un comité d'experts québécois a montré dès 2017 que la plupart des principes de l'aménagement écosystémique demeurent essentiels, dans un contexte de changements climatiques. **Il est essentiel que la foresterie du futur demeure basée sur la forêt naturelle, de manière à diminuer les conséquences de l'aménagement forestier sur la biodiversité et, par conséquent, sur la résilience des écosystèmes.**

³ D'Amato et Palik, 2021. Building on the last "new" thing: exploring the compatibility of ecological and adaptation silviculture. *Can. J. For. Res.* 51: 172–180. [Disponible en ligne.](#)

⁴ Comité d'experts sur l'aménagement écosystémique des forêts et les changements climatiques, 2017. L'aménagement écosystémique des forêts dans le contexte des

Ne pas nuire aux processus naturels de résilience et, si possible, les renforcer

En forêt, les *solutions nature* se basent sur la biodiversité et les processus naturels comme piliers de l'adaptation et de la résilience^{5,6}. Il est donc important, dans un premier temps, **de ne pas nuire à ces processus**. Certaines pratiques forestières peuvent affaiblir la résilience, par exemple les coupes totales sur une grande superficie, ne laissant que très peu d'arbres semenciers, suivies d'un reboisement en épinette, une essence qui peut prendre plusieurs décennies avant d'atteindre la maturité sexuelle. Ce faisant, si un incendie forestier affecte ce territoire avant que suffisamment de cônes ne permettent la régénération naturelle de la forêt, le risque d'un accident de régénération sera accru.

L'exemple des déficits de régénération de l'été 2023

L'exemple des déficits de régénération causés par les feux de forêt historiques de l'été 2023 illustre bien une menace concrète à laquelle le Québec fait face. Plus de 1 69 000 hectares (ha) de forêts

changements climatiques – Rapport du comité d'experts, Québec, 29 p. [Disponible en ligne.](#)

⁵ Bergeron Y. *et al.*, 2023. Stratégie d'adaptation face aux incendies forestiers en forêt boréale – Recommandations, 12 p. [Disponible en ligne.](#)

⁶ Boulanger Y. *et al.*, 2024. The 2023 wildfire season in Québec: an overview of extreme conditions, impacts, lessons learned and considerations for the future. [Disponible en ligne.](#)

sont ainsi à risque d'échec de régénération et 239 000 autres ha auront une régénération moindre, selon le Forestier en chef⁷. Laissées à elles-mêmes, ces forêts subiront une dégradation qui variera de la perte de densité du couvert jusqu'à la conversion en landes forestières improductives.

Afin de commencer à s'attaquer au problème, le gouvernement du Québec a investi 200 M\$ sur 8 ans pour reboiser 25 000 ha de forêts brûlées⁸. Cet effort correspond à environ 6% des besoins pour éviter une dégradation. Reboiser l'ensemble de ces superficies coûterait des milliards de dollars, et ce, pour minimiser les impacts des incendies d'un seul été.

Ce problème peut devenir un gouffre financier pour le Québec, sans compter d'importants problèmes de logistique, comme les pénuries de main-d'œuvre et le faible accès routier. Cet exemple montre bien qu'il est important d'agir en amont pour favoriser la résilience des forêts afin de réduire les conséquences désastreuses tant au plan économique qu'écologique.

Dans un deuxième temps, il est possible de chercher à **utiliser et faciliter ces processus écologiques naturels**, afin de

profiter d'une résilience disponible à peu de frais.

Dans le cas de la forêt boréale exposée au risque d'échec de régénération, il est urgent d'opérer un virage sylvicole significatif en généralisation des interventions qui assureront le maintien d'arbres semenciers (coupe avec rétention et autres mesures potentielles) dans les coupes à venir. **Cette action est à notre portée et sera relativement peu coûteuse à implanter tout en donnant des résultats à court terme.** C'est l'équivalent d'une police d'assurance, disponible à peu de frais s'il arrive un sinistre, par rapport à n'avoir aucune assurance. À défaut d'agir ainsi, il faudra s'attendre à connaître davantage de problèmes de régénération alors que les contraintes budgétaires limitent considérablement la capacité du gouvernement à contrer la dégradation du couvert boréal.

Recommandation 2 : Appliquer le principe de précaution et inclure les perturbations naturelles *a priori* plutôt qu'*a posteriori* dans les calculs de possibilités forestières.

En complément de cette mesure, il importe de changer la façon dont le Forestier en chef intègre le risque de feu dans ses calculs de possibilités forestières. Actuellement, le volume de

⁷ Forestier en chef, 2023. Feux de forêt 2023. Note technique: Effet des feux de forêt 2023 sur la régénération naturelle des peuplements affectés, 19 p. [Disponible en ligne.](#)

⁸ Gouvernement du Québec, 2023. Le point sur la situation économique du Québec. Page B.45. [Disponible en ligne.](#)

bois perdu par les perturbations naturelles est calculé *a posteriori*, plutôt qu'*a priori*. Ainsi, à l'exception de certains secteurs très ciblés, lorsqu'une perturbation naturelle majeure arrive, il n'y a aucune marge de manœuvre de disponible et les industriels forestiers doivent composer avec une baisse subite de volume. Cette approche encourage une surcapacité industrielle qui n'est pas en accord avec les intentions de durabilité de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Il est donc primordial de **constituer une réserve de précaution**, de façon à augmenter la prévisibilité pour les industriels forestiers et les communautés. Cette réserve de précaution devrait permettre de mutualiser les risques dus aux changements climatiques entre les régions et donc, ne pas fonctionner uniquement par unité d'aménagement. Pour ce faire, une étude d'approvisionnement usine par usine permettrait d'optimiser la répartition des pertes de volume dues aux incendies forestiers.

Recommandation 3 : Consacrer des efforts sylvicoles accrus en priorisant la restauration des peuplements dégradés à la suite des incendies de 2023 et des années subséquentes.

Dans le contexte actuel d'accroissement des incendies forestiers, nous sommes d'avis qu'un **effort sylvicole accru devra être déployé dans les prochaines années pour restaurer le couvert forestier**. Le gouvernement sera placé devant le

choix de répartir les budgets sylvicoles selon certaines priorités. Avec environ 400 000 ha de forêts mal régénérées, nous sommes devant un phénomène de dégradation du couvert forestier boréal qu'il faut contrer. La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier établit clairement que la pérennité du milieu forestier est un objectif fondamental à atteindre (art. 48). En conséquence, la restauration des échecs de régénération doit occuper une place centrale dans les stratégies d'investissements sylvicoles régionales.

Bien que nous n'excluons pas le recours à une sylviculture intensive de production de bois à certains endroits, celle-ci ne peut occuper toute la place. Investir massivement ailleurs que dans les peuplements dégradés afin de maximiser la production ligneuse reviendrait à abdiquer devant la dégradation du couvert boréal. Considérer uniquement les résultats en termes de volume futur de bois entrerait alors en contradiction avec l'objectif de la pérennité des forêts. Une telle approche se ferait au détriment des bénéfices socioécologiques attachés à d'importantes portions de la forêt boréale.

Recommandation 4 : Dans le cadre du déploiement d'une sylviculture intensive de production de bois, n'exclure aucune zone des cibles d'aménagement écosystémique à respecter à l'échelle du paysage.

L'artificialisation des peuplements est un enjeu environnemental important lorsqu'on parle de sylviculture intensive. Cette menace et les façons d'y

remédier ont déjà été étudiées⁹. Des mesures d'atténuation devraient être mises en place pour limiter l'artificialisation d'un grand pourcentage des forêts. Par exemple, limiter la superficie de peuplements altérés ou artificialisés à 10% correspond au seuil maximal proposé par un groupe d'experts¹⁰.

Par ailleurs, le déploiement de la sylviculture intensive ne doit pas entraîner un recul pour les cibles environnementales à l'échelle du paysage. L'artificialisation à l'échelle locale doit être compensée dans les territoires adjacents. La proposition du Forestier en chef pour un zonage de sylviculture intensive semble comporter un abandon des cibles de maintien de vieilles forêts sur une portion importante des unités d'aménagement¹¹. **Il est impératif que les zones de sylviculture intensive ne soient pas soustraites des cibles d'aménagement écosystémique à l'échelle du paysage.** Par exemple, les cibles de minimum de vieilles forêts et de maximum de forêts en régénération doivent être calculées à l'échelle de tout le territoire sans exclure les superficies consacrées à la sylviculture

intensive. Une telle mesure représenterait un recul environnemental important.

Finalement, il est impossible de parler de sylviculture intensive en passant sous silence l'étude récente de Barrette M. et al., 2024¹². Cette étude montre que le suivi et le contrôle des plantations sont essentiels pour assurer la rentabilité des investissements sylvicoles. Actuellement, ces aspects sont négligés par le MRNF, ce qui jette un doute sérieux quant au volume attendu. Considérant la contribution des plantations aux possibilités forestières, il est **essentiel que le gouvernement réalise un bilan quant à l'efficacité réelle des investissements sylvicoles.** Il en va du bon usage des fonds publics. Ce bilan permettra aussi d'ajuster le tir et d'éviter un prélèvement trop élevé de bois, considérant que les rendements escomptés ne seraient pas au rendez-vous.

Recommandation 5 : Ne pas mettre en place un zonage priorisant la production ligneuse sur des portions de territoire en forêt publique.

Nous n'avons vu aucune justification rigoureuse de la nécessité pour le MRNF de se lancer dans une entreprise de

⁹ Groupe d'experts sur la sylviculture intensive de plantations, 2013. La sylviculture intensive de plantations dans un contexte d'aménagement écosystémique – Rapport du groupe d'experts, sous la direction de M. Barrette et M. Leblanc, Québec, 112 p. [Disponible en ligne.](#)

¹⁰ Idem.

¹¹ Forestier en chef, 2020. Intégration des changements climatiques et développement de la capacité d'adaptation dans la détermination

des niveaux de récolte au Québec, Roberval, Québec, 60 pages. [Disponible en ligne.](#)

¹² Barrette M. et al., 2024. Are operational plantations meeting expectations? A large-scale assessment of realized vs anticipated yield in eastern Canada. Canadian Journal of Forest Research. Manuscrit accepté. [Disponible en ligne.](#)

zonage qui vise la priorisation de la production ligneuse. Les problèmes de manque de soins accordés aux investissements sylvicoles ne se régleront pas comme par magie par l'établissement d'un zonage. Les énergies ministérielles seraient mieux utilisées à poser le bon diagnostic à propos des problèmes rencontrés en sylviculture. La mise en œuvre des solutions pourrait très bien se faire sans qu'un zonage soit nécessaire.

On nous parle de la nécessité de protéger les investissements. Or la recherche nous démontre que la menace la plus importante qui pèse sur les investissements sylvicoles est le manque de suivi par le MRNF et le manque de soins à la régénération qui en découle¹³. Ce problème avait d'ailleurs été soulevé par le Vérificateur général en 2017¹⁴.

Les **zones de sylviculture intensive ne passent pas le test de l'acceptabilité sociale**. Actuellement, force est de constater que l'acceptabilité sociale des aires d'intensification de la production ligneuse n'est pas au rendez-vous, puisque bien que cet outil existe d'un point de vue légal, il n'a pratiquement pas été implanté au Québec, faute d'acceptabilité sociale.

Recommandation 6 : Ajouter une section dans les Plans d'aménagement forestier intégré tactiques sur la gestion du risque et l'adaptation aux changements climatiques et créer une stratégie nationale forestière d'adaptation aux changements globaux.

La foresterie du futur devra mieux prendre en considération les risques, notamment ceux associés aux changements globaux. Puisqu'un investissement sylvicole ne devient rentable que si l'arbre atteint la maturité, donc plusieurs décennies après l'investissement, il est essentiel que le système forestier intègre de façon adéquate la gestion des risques. Dans une optique de saine gestion des fonds publics, il est important que des **plans de gestion du risque sérieux et d'adaptation des forêts aux changements climatiques soient développés par région**, pour maximiser les chances que les investissements sylvicoles apportent des résultats. **Ces plans doivent être intégrés dans les Plans d'aménagement forestier intégré tactiques.**

L'aménagement de la forêt peut jouer un rôle important dans la séquestration et le stockage du carbone. La foresterie peut agir comme un levier positif à cet égard. Cependant, la science est de plus en plus claire que la gestion optimale du carbone forestier mènera à

¹³ Idem

¹⁴ Vérificateur général du Québec, 2017. Audit de performance : Travaux sylvicoles. 33 p. [Disponible en ligne.](#)

des changements dans les stratégies d'aménagement et donc, qu'une stratégie *business as usual* n'optimise pas nécessairement la gestion du carbone. Le Bilan provincial du carbone forestier¹⁵ publié par le Forestier en chef est assez clair à ce sujet : le scénario actuel d'aménagement des forêts n'optimise pas la captation et le stockage du carbone. **Les vieilles forêts représentent des stocks de carbone importants à conserver.** La protection de ces forêts doit faire partie des solutions pour contrer les changements globaux. Une stratégie d'adaptation aux changements climatiques doit aussi inclure un volet d'atténuation.

De plus, la science récente montre que les façons dont la forêt peut contribuer à atténuer les changements climatiques sont très complexes. Par exemple, l'ajout de l'albédo dans l'équation peut changer drastiquement l'effet du boisement d'une superficie, particulièrement si cette superficie est pâle¹⁶. Considérant que plusieurs régions du Québec ont un fort enneigement durant une grande partie de l'année, les efforts de reboisement doivent être étudiés pour maximiser notre impact. Le Québec doit aussi adopter les meilleures pratiques en ce sens et utiliser le potentiel de réchauffement global, aussi appelé forçage radiatif, plutôt

qu'uniquement la mesure en carbone équivalent. Toutes ces façons de faire demandent un meilleur arrimage avec la science du climat et la foresterie. **Une stratégie nationale forestière de lutte contre les changements globaux, réalisée en concertation avec des scientifiques, est nécessaire à ce stade, pour que les forêts du Québec contribuent à leur juste valeur à la lutte aux changements climatiques.**

¹⁵ Forestier en chef, 2022. Bilan provincial du carbone forestier - Période 2023-2028, Roberval, Québec, 40 pages. [Disponible en ligne.](#)

¹⁶ Hasler N. *et al.*, 2024. Accounting for albedo change to identify climate-positive tree cover restoration. *Nature communications* (2024) 15:2275. [Disponible en ligne.](#)

Thème 3: Conciliation des usages

Recommandation 7 : Entrer en dialogue sérieux avec les Premiers peuples en vue, notamment, d'aboutir à des ententes d'aménagement durable.

Historiquement, les Nations autochtones se sont progressivement fait déposséder de leur territoire. La foresterie actuelle découle du modèle colonial, qui favorise la coupe de bois, au détriment des usages traditionnels des Premiers peuples sur leurs territoires occupés depuis des temps immémoriaux. Nous sommes d'avis que le gouvernement doit respecter en tout temps le consentement libre, préalable et éclairé des Peuples autochtones, surtout lorsque des mesures d'aménagement forestier ont une incidence sur leurs terres, territoires et ressources.

En regardant ce qui se passe à l'heure actuelle dans plusieurs régions du Québec, le constat d'échec est flagrant. L'ignorance des droits et valeurs autochtones dans l'aménagement des forêts peut dégénérer en crise sociale, aux conséquences malheureuses. Ce faisant, le processus de réconciliation peut reculer et devenir difficile pour plusieurs années.

Des solutions sur mesures pour chaque communauté

Pour dénouer ce problème, il est essentiel que le gouvernement du Québec entame un dialogue sérieux de réconciliation avec les Nations autochtones. **Le gouvernement doit signer des ententes de nation à nation avec les communautés.** Les solutions sont nombreuses : foresterie autochtone, forêt communautaire autochtone, aires protégées d'initiative autochtone, etc.

Pour savoir quelles sont les solutions à implanter sur les différents territoires, il suffit de donner un réel pouvoir d'influence aux membres des communautés, en leur donnant la parole sur ce qu'elles souhaitent voir implanté, puis en cocréant des modes de gouvernance permettant aux Premiers peuples de réaliser leurs objectifs locaux d'aménagement.

Quelques réussites

Plusieurs exemples récents permettent d'espérer voir se concrétiser une réelle prise en considération des Nations autochtones dans la gestion de leur territoire. Un exemple est la signature de l'entente-cadre nahitatowin masinahikan, signée avec les Atikamekw de Wemotaci, qui devrait permettre de négocier une entente de collaboration de gestion et de mise en valeur du territoire et des ressources forestières et

fauniques¹⁷. Un autre exemple prometteur est le projet pilote d'aire protégée d'initiative autochtone Ya'nienhondhndeh, projet de la nation huronne-wendat¹⁸. De même, la récente entente signée avec les Innus de Pessamit est un pas dans la bonne direction¹⁹. Dans tous ces projets, des avancements récents ont été réalisés, mais nous attendons encore leur mise en place concrète. Ces ententes doivent devenir la norme et non pas des exceptions.

Recommandation 8 : Créer un observatoire national sur la forêt, relevant du vérificateur général, pour assurer le rôle de suivi et contrôle des stratégies gouvernementales d'aménagement forestier.

La gouvernance des forêts publiques au Québec est actuellement grandement entre les mains du gouvernement, qui est juge et partie sur ce qui se fait en forêt, essentiellement sans contrepouvoir. Il est important que les décisions d'aménagement des forêts soient prises en fonction des meilleures connaissances scientifiques, tout en veillant à l'intérêt du public. Pour ce faire, il importe qu'une entité externe, structurellement indépendante et

fondée sur la science, puisse veiller au respect des stratégies d'aménagement forestier.

Pour ce faire, **le gouvernement doit créer un observatoire national de la forêt**. Cet observatoire relèverait du Vérificateur général du Québec, afin d'assurer l'indépendance de cet organisme. Ses fonctions seraient d'assurer : la mise en place d'objectifs dans chaque stratégie d'aménagement forestier, le suivi et contrôle de ces objectifs, la saine utilisation du territoire forestier, la supervision de l'intégration des préoccupations des parties prenantes dans les plans d'aménagement, la saine gestion des fonds publics, etc. Le tout, basé sur les meilleures connaissances scientifiques. Il s'agit, selon nous, d'une condition *sine qua non* pour rétablir la confiance du public face à la gestion forestière.

Recommandation 9 : Mettre en place une instance de consultation régionale, pour traiter d'enjeux stratégiques régionaux, à l'image de ce qu'étaient les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire.

Bien que les Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) aient semé de l'espoir quant aux

¹⁷ Voir entente-cadre nahitatowin masinahikan pour une nouvelle relation entre les Atikamekw de Wemotaci et le gouvernement du Québec. [Disponible en ligne](#).

¹⁸ Communiqué de presse, 2021. Protection du patrimoine naturel – Québec annonce l'intention de créer une nouvelle aire protégée

et de lancer deux projets pilotes d'aires protégées d'utilisation durable du territoire. [Disponible en ligne](#).

¹⁹ Communiqué de presse, 2024. Le gouvernement du Québec signe une entente-cadre historique avec la communauté innue de Pessamit. [Disponible en ligne](#).

possibilités d'aménagement intégré du territoire, force est de constater que la réalité terrain est peu fonctionnelle²⁰. En effet, ces tables, associées au MRNF, ne peuvent que traiter d'enjeux reliés à l'exploitation des forêts. Ainsi, bien que de nombreux acteurs aimeraient pouvoir parler de gestion du territoire de façon plus large, incluant la protection du territoire, notamment pour l'atteinte des objectifs du Plan nature 2030, ces enjeux ne peuvent être discutés lors des TGIRT. De même, ces tables servent souvent à discuter d'enjeux opérationnels et non d'enjeux stratégiques régionaux.

Avant leur abolition, les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) servaient d'espace où les enjeux stratégiques régionaux pouvaient être discutés librement, entre les acteurs régionaux. De même, ces commissions permettaient de discuter d'aménagement du territoire et non uniquement de foresterie. **Nous pensons qu'une telle instance devrait revoir le jour, pour permettre de discuter d'enjeux stratégiques**, tout en conservant les TGIRT pour discuter d'enjeux opérationnels.

²⁰ Voir Bernard *et al.*, 2020. Bilan de la gestion intégrée des ressources et du territoire du

Québec. The forestry chronicle 2020, vol. 96, No 2. [Disponible en ligne.](#)

Thème 4: Développement économique et retombées régionales

Recommandation 10 : Ajouter une section de reddition de comptes dans les Plans d'aménagement forestier intégré tactiques pour montrer comment les stratégies régionales de production de bois arrivent à maintenir et améliorer la valeur des forêts et enchâsser cette obligation dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

La foresterie des dernières décennies a appauvri la forêt publique dans plusieurs régions. En récoltant prioritairement les peuplements facilement accessibles et en maximisant le volume récolté, la forêt résiduelle est bien différente de la forêt naturelle. Cela peut se voir par plusieurs indicateurs : enfeuillage de plusieurs unités d'aménagement en forêt boréale, la forêt qui peine à demeurer un habitat viable pour plusieurs espèces, le bois mature et disponible pour la récolte est souvent loin ou fortement affecté par des contraintes opérationnelles, rendant la récolte difficilement rentable, etc. Ainsi, en **se concentrant sur le volume de bois au lieu de la valeur ajoutée, le modèle de foresterie actuel ne permet pas d'assurer la durabilité des services socio-économiques associés à la forêt.**

À l'heure actuelle, la possibilité forestière est calculée comme étant le volume de

bois maximal que la forêt peut donner, par groupe d'essence, en retirant certaines contraintes. Cependant, plusieurs contraintes opérationnelles ne sont pas prises en considération. Par exemple, si le bois résineux se trouve dans des peuplements mixtes à dominance feuillus, ce bois ne sera vraisemblablement pas récolté dans plusieurs régions, où les feuillus demeurent sans preneurs. En ne tenant pas compte de la capacité du tissu industriel à transformer ou non le bois, la possibilité forestière surévalue le réel potentiel de récolte des peuplements rentables et permet donc une surexploitation de ces peuplements.

Conséquemment, bien qu'on n'exploite qu'une fraction de la possibilité forestière maximale, on appauvrit la forêt. À terme, ce modèle n'est pas durable et risque d'engendrer la fermeture d'usines dans plusieurs régions.

De même, les objectifs de protection de la biodiversité risquent d'engendrer une diminution du volume récoltable dans plusieurs régions. La protection des forêts intactes pour permettre la conservation du caribou forestier est un exemple d'enjeu qui ne pourra être réglé qu'en diminuant la possibilité forestière, à tout le moins à court terme. Bien qu'un effort sylvicole accru peut réduire cet impact sur le volume, cela prendra plusieurs années avant que le bois ne soit réellement disponible pour la transformation.

Virage valeur

Il est essentiel que le MRNF déleste le paradigme de la récolte d'un maximum de volume de bois à tout prix, pour plutôt se diriger vers une meilleure gestion de la valeur du territoire, en assurant un flux durable de peuplements rentables. Ce faisant, **des arbres et des peuplements de qualité seront disponibles de façon durable pour les industriels forestiers** et fourniront du bois de qualité, propre à la création de produits dérivés du bois ayant une longue durée de vie.

Pour effectuer ce virage valeur, plusieurs actions peuvent être posées, et ce, dès aujourd'hui. Par exemple, l'utilisation du compartimentage, qui vise à mieux prendre en considération le réalisme opérationnel lors du calcul des possibilités forestières, permettrait d'effectuer un premier pas dans la bonne direction. De même, il serait pertinent de remettre à l'ordre du jour la Stratégie nationale de production de bois, y ajouter des indicateurs, des façons d'arriver aux objectifs et d'assurer un suivi et contrôle de ces objectifs, pour réellement amorcer un virage valeur.

Recommandation 11 : Amorcer la création d'un plan de transition juste du

²¹ Voir Barrette M. *et al.*, 2024. Are operational plantations meeting expectations? A large-scale assessment of realized vs anticipated yield in eastern Canada. Canadian Journal of Forest

secteur forestier et de diversification économique des communautés forestières, dans un processus de cocréation avec les parties prenantes.

Avec toutes les contraintes actuelles (principalement l'appauvrissement des forêts, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des incendies forestiers, la protection du caribou forestier, l'augmentation de la superficie d'aires protégées et conservées pour atteindre les objectifs du Plan nature 2030 et les effets réels de la sylviculture inférieurs à ceux anticipés²¹), les peuplements rentables finiront par manquer et la fermeture d'usines se produira dans certaines régions, laissant les travailleurs, les travailleuses et les communautés dans une mauvaise situation. Cet enjeu est particulièrement présent dans les régions monoindustrielles, qui dépendent principalement de la transformation de bois pour produire de la richesse.

Afin de protéger les travailleurs, les travailleuses et les communautés des impacts à moyen et long terme, le gouvernement doit commencer à travailler sur un cadre de transition juste du secteur forestier et de diversification économique des communautés forestières. Ce plan doit permettre de n'abandonner personne derrière, en assurant un emploi de qualité et digne à

Research. Manuscrit accepté. [Disponible en ligne.](#)

tous les travailleurs et travailleuses, tout en permettant d'assurer la vitalité économique des régions. Pour ce faire, le plan doit être pensé et cocréé en concertation avec les parties prenantes, principalement le gouvernement, les syndicats, les travailleurs et travailleuses, les acteurs régionaux et les entreprises. Des investissements doivent aussi s'y rattacher, afin de favoriser l'émergence de nouvelles filières économiques régionales.

Bien que des investissements soient nécessaires à court terme pour permettre la mise en œuvre de ce plan, nous croyons que ces investissements pourraient permettre de créer de la richesse en région, en offrant des emplois stimulants et créateurs de richesses pour le Québec. Ces investissements devraient permettre de diversifier l'économie régionale. Plusieurs solutions de transition existent, il faut simplement créer un milieu favorable à cette transition.

À défaut de créer ce plan, le gouvernement expose les travailleurs et les travailleuses de plusieurs communautés forestières à de plus graves enjeux. Selon le budget 2024-25, 900 millions \$ sont prévus pour le secteur forestier, mais malheureusement, aucun argent n'est prévu pour la transition juste et la diversification économique des régions.

Partie 2 : Réponses courtes aux questions

Thème 1. Aménagement durable et productivité des forêts québécoises

En réponse à la recommandation du Forestier en chef, comment l'approche d'aménagement des forêts devrait-elle être adaptée pour qu'elles soient plus résilientes face aux changements climatiques? Expliquez pourquoi.

Il faut continuer de miser sur les processus naturels de résilience des forêts. Nous n'avons pas les moyens de nous priver de ces processus. Nos interventions en forêt ont le potentiel de nuire ou de renforcer ces processus. Il faut donc s'assurer de profiter de ces mécanismes, peu coûteux et efficaces, dans la lutte contre les changements climatiques.

La grande majorité des actions qui découlent des principes de l'aménagement écosystémique des forêts permettent de renforcer ces mécanismes. Si nous convenons que certaines dispositions doivent évoluer, il est essentiel de ne pas jeter le bébé

avec l'eau du bain. Les fondements demeurent tout à fait pertinents et méritent d'être mis en œuvre dans une perspective nouvelle de renforcement de la résilience des forêts face aux changements globaux. La réflexion pourrait d'abord s'appuyer sur les travaux du groupe d'experts de 2017²² et la compréhension du fonctionnement des écosystèmes naturels devrait constituer la base pour envisager les mesures d'adaptation à mettre en place.

Le calcul des possibilités forestières doit inclure les perturbations naturelles *a priori* plutôt qu'*a posteriori*. Cette approche conduirait à l'établissement d'une réserve de précaution pour permettre de diminuer l'imprévisibilité.

Dans quelle mesure seriez-vous favorable à l'intensification de la production forestière sur certaines portions du territoire forestier si cela permettait d'approvisionner les usines avec le même volume, sur un plus petit territoire, tout en ajoutant des territoires protégés pour la biodiversité et l'atteinte des cibles de conservation?

²² Comité d'experts sur l'aménagement écosystémique des forêts et les changements climatiques, 2017. L'aménagement

écosystémique des forêts dans le contexte des changements climatiques – Rapport du comité d'experts, Québec, 29 p. [Disponible en ligne.](#)

Nous sommes d'avis qu'un effort sylvicole accru serait bénéfique, à condition de respecter les éléments suivants:

- 1- Établir un plan de gestion de risque, afin de concentrer les travaux sylvicoles dans les secteurs les moins à risque face aux changements globaux;
- 2- Réaliser un suivi plus rigoureux des travaux sylvicoles, pour assurer le succès de ces travaux;
- 3- La sylviculture intensive pourrait très bien se faire sans qu'un zonage fixe soit nécessaire. Si, malgré tout, un zonage du type AIPL devait se concrétiser, il faudrait alors limiter l'ampleur de l'artificialisation à l'échelle du paysage en demeurant à l'intérieur de proportions acceptables (10%)²³.
- 4- Aucun recul environnemental au niveau du paysage ne doit découler de la sylviculture intensive, par exemple la réduction de la quantité de vieilles forêts ou encore la surreprésentation des jeunes peuplements dans le paysage.
- 5- Favoriser une sylviculture de restauration plutôt qu'une sylviculture de production de bois, de manière à prioriser le maintien du couvert forestier, pour éviter une dégradation des forêts.

Comment la production forestière pourrait-elle contribuer davantage à la séquestration de carbone et à la décarbonation de l'économie du Québec?

La gestion de la forêt influence le carbone contenu dans les forêts. Plusieurs mesures peuvent permettre d'influencer positivement la gestion du carbone forestier, par rapport à la situation actuelle. Par exemple, la préservation des vieilles forêts, l'allongement des rotations et la diminution des coupes totales permettent de diminuer la dette carbone, tout en maximisant la quantité de carbone stocké dans la biomasse et dans les sols forestiers.

Les pratiques forestières maximisant le volume de bois peuvent nuire au bilan de carbone provenant de la forêt. Le Bilan provincial du carbone forestier pour la période 2023-2028, produit par le Forestier en chef, est clair à ce sujet. Il est de notre responsabilité que le gouvernement développe une stratégie de gestion du carbone forestier, qui devrait inclure la conservation de vieilles forêts dans les solutions prioritaires.

En réponse à la recommandation du Forestier en chef, comment devrait se faire la mise en application d'un zonage forestier priorisant la production

²³ Groupe d'experts sur la sylviculture intensive de plantations, 2013. La sylviculture intensive de plantations dans un contexte d'aménagement

écosystémique – Rapport du groupe d'experts, sous la direction de M. Barrette et M. Leblanc, Québec, 112 p. [Disponible en ligne.](#)

forestière sur une partie du territoire forestier public?

L'intensification de la sylviculture peut se faire sans zonage. L'introduction de zonages en milieu forestier représente une idée qui vient enlever de la flexibilité, à un moment névralgique où cette flexibilité est essentielle, pour faire face aux changements climatiques. Nous devons concentrer nos efforts de sylviculture dans des zones touchées par des perturbations naturelles, afin de limiter autant que possible la dégradation des forêts.

Si un zonage doit être mis en place, il doit s'agir d'une approche par zonage multifonctionnel. Cette approche permet d'harmoniser les usages sur un territoire donné et de définir des usages prioritaires sur ces territoires avec les utilisateurs. Un zonage visant uniquement à produire du bois ne répond qu'à un seul usage. Bien que la production du bois doive faire partie de l'équation, elle ne doit pas être privilégiée, au détriment des autres usages, sans faire l'objet de consultations avec les parties prenantes.

Il est important de ne pas exclure les zones d'aménagement intensif des lois et règlements. Un passe-droit environnemental bénéficie rarement de l'acceptabilité sociale. Une sylviculture

intensive peut se pratiquer dans le cadre de l'aménagement écosystémique, comme le montre un rapport datant de 2013²⁴. Nous sommes d'avis qu'une sylviculture intensive menant à l'artificialisation de la forêt ne passera pas au niveau de l'acceptabilité sociale.

²⁴ Groupe d'experts sur la sylviculture intensive de plantations, 2013. La sylviculture intensive de plantations dans un contexte d'aménagement écosystémique – Rapport du groupe d'experts,

sous la direction de M. Barrette et M. Leblanc, Québec, 112 p. [Disponible en ligne.](#)

Thème 2.

Approvisionnement en bois

Quelles améliorations pourraient être apportées au format, au contenu et au processus des plans d'aménagement forestier produits par le MRNF?

Afin d'assurer la réalisation des objectifs des stratégies régionales de production de bois, un suivi des objectifs et des résultats devrait être intégré dans les Plans d'aménagement forestier intégrés tactiques. Cette obligation devrait être enchâssée dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Quelles améliorations pourraient être apportées aux types de droits forestiers existants?

Le MRNF doit amorcer un processus de réconciliation sincère avec les Nations autochtones, menant à des ententes de gestion territoriale et de gestion des ressources et du territoire.

Thème 3. Conciliation des usages

Quels changements pourraient être apportés afin que les mécanismes de participation en place permettent de mieux prendre en compte les valeurs et les besoins exprimés par les personnes et organismes concernés par la gestion des forêts publiques?

Les TGIRT travaillent actuellement avec des acteurs stratégiques, mais aussi des acteurs opérationnels. Il faut ajouter un mécanisme de consultation régionale, qui serait davantage au niveau stratégique. Avant, les CRRNT occupaient ce rôle. Il faut recréer une instance de consultation similaire, qui travaille sur des enjeux stratégiques régionaux. De même, cette instance doit pouvoir parler d'aménagement du territoire et de gestion de toutes les ressources du territoire, et non pas uniquement d'aménagement forestier, comme le font les TGIRT.

Thème 4. Développement économique et retombées régionales

Quels changements pourraient être apportés pour que la forêt contribue davantage au développement économique, aux emplois et aux retombées régionales?

Plusieurs régions vont connaître un manque de peuplements de qualité, suite à l'appauvrissement de la forêt des dernières décennies. Nous pensons qu'un effondrement de la filière forestière, telle que nous la connaissons, est inévitable dans plusieurs régions. L'augmentation du bois présentant un haut niveau de contraintes est un symptôme annonciateur. Il est essentiel que le gouvernement amorce un processus de transition économique juste du secteur forestier et de diversification économique des communautés forestières, pour agir en amont des fermetures d'usines, afin de ne pas laisser tomber les personnes œuvrant dans le secteur forestier. Ce plan de transition juste doit être cocréé avec les travailleurs, les travailleuses, les syndicats, les entreprises et les acteurs régionaux.

À cet effet, nous voyons la sylviculture de restauration comme une des avenues permettant de réaliser une transition juste, en assurant la pérennité des services socioécologiques des forêts, malgré les changements globaux.

Quelles actions concrètes pourraient être menées pour que le secteur forestier soit davantage une solution pour la décarbonation de l'économie?

Le secteur forestier devrait continuer à protéger davantage ses vieilles forêts, qui sont des stocks de carbone très importants. De même, plusieurs pratiques peuvent être mises en place pour ajuster la façon dont on fait la foresterie, pour maximiser les bénéfices, en termes de captation et de stockage de carbone. Par exemple, l'allongement des rotations et la diminution des coupes totales peuvent aider à améliorer le bilan carbone de la foresterie.

Quelles actions pourraient être mises en œuvre pour favoriser l'utilisation de la biomasse forestière?

Le chauffage de bâtiments à la biomasse forestière résiduelle, dans un circuit court où l'électrification est difficile et en remplacement d'énergies fossiles, peut aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cependant, certaines utilisations de la biomasse forestière peuvent mener à des émissions de gaz à effet de serre de plus grande ampleur que les combustibles fossiles sur une longue période. Tous les projets d'utilisation de biomasse forestière résiduelle pour la production d'énergie devraient passer par une évaluation des bénéfices environnementaux et assurer des bénéfices au maximum en 2050, pour être conformes à notre objectif de carboneutralité.

Une subvention à l'achat de l'équipement de chauffage, pour les équipements visant la production d'énergie en circuit court, pourrait contribuer à favoriser cette filière.

Nature Québec est cependant d'avis qu'en aucun cas des arbres devraient être coupés spécifiquement pour créer de la biomasse forestière. L'aspect « résiduel » de la biomasse forestière est essentiel.